



Expatrie depuis sept ans en Thaïlande avec ma fille de 15 ans

Par **Phil071974**, le **29/08/2013** à **16:03**

Bonjour, rn Il y a sept ans , ma fille, ma femme et moi meme avons decide de partir s'installer en Thaïlande. Il y a un ans, ma femme a rencontree quelqun sur internete et nous a abandonne ma fille et moi . Aujourd'hui nous sommes rentree en France pour les vacances et pour que ma fille rende visite a sa mere. Comme prevu cela etait juste pour les vacances et nous devons rentree en Thaïlande en septembre car ma fille est scolarisee la bas jusqu'a ce que sa mere decide de s'oppose a son retour en Thaïlande. Je precise que nous sommes inscrit au consulat de France en Thaïlande , que l'adresse sur notre passport est en Thaïlande, que j'ai ma carte consulaire, et que ma fille a un certificat de scolarite en Thaïlande. Peut-elle s'oppose a ce que l'on rentre chez nous ? A precise qu'elle est partie et n'a pratiquement pas donner de nouvelles. rn Merci de me renseigner au plus vite car le temps presse ! rn Phil